

DEPECHE DE L'AGENCE EUROPE DU 30 SEPTEMBRE 2006

PE/IMMIGRATION : LES DEPUTES PLAIDENT POUR UN TRAITEMENT COHERENT, GLOBAL ET EQUILIBRE

Strasbourg, 29/09/2006 (Agence Europe) - En adoptant jeudi à courte majorité une résolution sur une politique commune d'immigration, le PE plaide pour une approche cohérente, globale et équilibrée du phénomène. Après le rejet d'un texte du groupe PPE-DE, le Parlement a approuvé par 295 voix pour, 271 contre et 14 abstentions, la résolution commune présentée par les groupes PSE, ALDE, Verts/ALE et GUE-NGL. Le vote final a confirmé les différences d'approche et d'analyse qui étaient apparues la veille au cours de la discussion.

Si pour la socialiste française Martine Roure, « ce texte envoie un signal très clair au Conseil sur la nécessité de mettre en place une véritable politique d'immigration commune », sa compatriote du PPE-DE, **Margie Sudre**, juge au contraire qu'il ne contient aucune piste de réflexion nouvelle susceptible d'inspirer les gouvernements européens dans leur recherche de solutions. Et d'estimer que le Parlement, par son vote, a raté l'occasion d'influer sur les décisions à venir au Conseil. « Les arrivées massives de migrants et de demandeurs d'asile ne peuvent laisser personne indifférent, et c'est pour cela que nous souhaitons le renforcement de la solidarité européenne et demandons que l'Europe partage les charges et les responsabilités de sa politique d'immigration », s'est félicitée Mme Roure dans son communiqué. Une appréciation partagée par Simon Busuttill et David Casa, les deux députés maltais du PPE-DE ayant voté en faveur de cette résolution, qui contient selon eux des éléments intéressants, notamment la demande de révision des règles dites de « Dublin II ».

La résolution appelle ainsi la Commission à « prendre dans les plus brefs délais l'initiative de réviser le règlement 343/2003, dit « Dublin II » en remettant en question le principe même de ce dernier, selon lequel l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile est le premier État membre atteint par le demandeur, principe qui impose une charge intolérable aux pays du Sud et de l'Est de l'Union européenne, et en instaurant un mécanisme équitable de partage des responsabilités entre les États membres ». Dans leur texte, les députés regrettent que « sept ans après le Conseil européen de Tampere et malgré les demandes répétées du Parlement, le Conseil, au lieu de définir une politique commune d'immigration, ait maintenu le vote à l'unanimité ainsi que la procédure de consultation pour toutes les questions relatives à l'immigration légale ».

Une approche globale « ne peut pas faire l'impasse sur les facteurs d'incitation qui poussent certaines personnes à quitter leur pays », insistent-ils aussi, soulignant la nécessité « d'offrir des possibilités d'immigration légale vers l'UE ». De même, une approche cohérente doit être accompagnée d'une politique d'intégration sur les marchés de l'emploi et donnant notamment le droit à l'éducation et à la formation, l'accès aux services sanitaires et sociaux et permettant la participation des immigrés à la vie sociale, culturelle et politique.

Le Parlement demande aussi la mise en place de partenariats avec les pays d'origine et de transit afin de gérer les flux migratoires et l'immigration clandestine et invite la Commission à instituer dans les plus brefs délais un fonds d'urgence destiné à financer la mise en place d'équipes de soutien susceptibles de fournir une assistance concrète lors de l'accueil des migrants aux frontières. Les députés appellent enfin les Etats membres à renforcer leur coopération dans le cadre de Frontex et recommandent d'adopter une directive communautaire équitable sur le retour.